



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL 6 SEPTEMBRE 2018

Le 6 septembre deux mil dix-huit à 18h00, le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Viry-Châtillon, salle des Présidents, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA).

#### Etaient présents :

**Ballainvilliers** : P. JADOT,

**Cœur d'Essonne Agglomération** : D. BAC, E. JANIN, J-I. ROBERT, I. BARAVIAN, B. PERRION, S. FAGNOU, M. SAINT-JALMES, S. TANGUY, H. AUJALEU, A. LAMOUR, N. GARRESSUS, S. COUSIN, P. DUDIOT, P. LAFAGE, N. FOUQUE, P. ROGER, J. DELPIC, F. CHOLLEY, G. ANDRETTI, V. LE BLANC, M. LAURENT, J. SIMONS,

**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay** : P. JADOT, M. LEGOUGE, J. CARRE, O. THOMAS, C. PONS, J. GAUCHET, M. QUEANT,

**Communauté de Communes du Pays de Limours** : D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, C. SCHOETTL,

**Courson – Monteloup** : D. CHAINTREUIL,

**Epinay sur Orge** : M. LEGOUGE,

**Fontenay les Briis** : T. DEGIVRY,

**Grand Paris Sud** : F. OGBI,

**Janvry** : C. SCHOETTL,

**La Ville du Bois** : J. CARRE,

**Marcoussis** : O. THOMAS,

**Métropole du Grand Paris** : F. SAINT-PIERRE, D. GUETTO, N. FROGER, B. MOULAY

**Montlhéry** : C. PONS, J. GAUCHET

*Secrétaire de séance : Maurice LEGOUGE, 8<sup>ème</sup> vice-président, Adjoint au Maire d'Epinay-sur-Orge, délégué de de la communauté d'agglomération Paris Saclay,*

#### Etaient absents / excusés :

**Boissy sous Saint Yon** : L. DEGREMONT, R. LION,

**Cœur d'Essonne Agglomération** : D. COUV RAT, F. BONDOUX, D. JOUIN, F. LECRON, E. MATT, C. BOUTIN, D. RAJOBSON, H. GUISCHARD, C. CHANCEL, E. COLIN, D. ESPRIN, P. CIUCIU, M. LENFANT, O. MALECAMP, J-p. DUPERRON, F. ARBELET, J-y. WATTRE, C. BOISSIERES, V. DABADIE,

**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay** : D. DECUGNIERE, N. BOUILLE, L. PECASTAING, F. PELLETANT, S. PIPARD, D. TOULLIER,

**Courson – Monteloup** : J-c. GIARD,

**Epinay sur Orge** : S. LEBRUN,

**Grand Paris Sud** : P. RIO,

**La Ville du Bois** : N. BOULLIE,

**Linass** : L. PECASTAING, F. PELLETANT,

**Métropole du Grand Paris** : J. DUMAINE, K. RAINHA, M. PERRIMOND, R. REDA, S. HAMARD, N. LALLIER, A. VILLECHEVROLLE,

**Marcoussis** : M. MONZER,

**Nozay** : D. TOULLIER,

**Pouvoirs :**

**Cœur d'Essonne Agglomération** : P. CIUCIU donne pouvoir à N. GARRESSUS, E. MATT donne pouvoir à B. PIERRON,

**Présents** : 46

**Votants** : 48

**INTRODUCTION JEAN MARIE VILAIN :**

*Jean-Marie VILAIN, maire de Viry-Châtillon, est heureux d'accueillir l'assemblée du Syndicat, d'autant plus au vu de l'ordre du jour. Il profite de cette prise de parole pour saluer le travail accompli par le Syndicat pour gérer les crues et les équipements d'assainissement pendant les crues.*

*Les habitants sont souvent exigeants et demandent une réactivité immédiate, mais les travaux et études nécessaires demandent un vrai travail de réflexion, de partenariat, de préparation, un travail budgétaire aussi. Il indique que la ville de Viry-Châtillon a fait augmenter la redevance correspondant au territoire de Viry-Châtillon prélevé par l'EPT 12. C'est une décision difficile à prendre dans le contexte actuel. Cela est néanmoins nécessaire pour l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement, ce dont tout le monde est conscient. La redevance communale précédente était parmi les plus basses de toutes les villes de l'EPT.*

*Jean-Marie VILAIN souhaite une bonne réunion au Syndicat.*

**PRINCIPALES DECISIONS**

- Daniel GUETTO et Bernadette MOULAY sont élus à l'unanimité Vice-présidents,
- Avis favorable à la fusion SIVOA/SIBSO/SIHA

***Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.***

**Compte-rendu du Comité syndical du 14 Juin 2018**

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 12 avril, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Délibérations du Bureau du 24 Mai 2018**

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2014/5 du 23 mai 2014, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 2018/14 :**

**Demande de subvention pour la régularisation des rejets non domestiques sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération** : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Essonne.

**N° 2018/15 :**

**Demande de subvention pour les contre-visites sur les opérations groupées EUND** : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention pour les opérations groupées EUND auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Essonne.

**N° 2018/16 :**

**Demande de subventions pour le contrôle des bâtiments collectifs à Saint Michel sur Orge** : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Essonne.

**N° 2018/17 :**

**Autorisation pour le passage d'une convention avec la CCEJR pour le dévoiement d'un réseau d'eaux usées pluviales à Boissy sous Saint Yon** : autorise le Président à signer la convention entre le Syndicat et la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde pour la réalisation et la refacturation des prestations concernées.

**N° 2018/18 :**

**Réponse à l'appel à projet Ecophyto II. Enjeux et stratégie du Syndicat pour une agriculture durable dans la Vallée de l'Orge** : autorise le Président à répondre à cet appel à projet.

**N° 2018/19 :**

**Aménagement d'aires d'accueil du public sur l'espace Naturel du Perray** : autorise le Président à déposer un dossier de subvention auprès du Département de l'Essonne, de la Région Ile de France pour la réalisation des études, et à signer l'ensemble des documents y afférents.

**N° 2018/20 :**

**Etude de faisabilité de la réouverture de la Boëlle de Longpont, de la Boëlle du Perray, de la réhabilitation des berges du Mort Ru et de l'Orge à Longpont sur Orge, Villiers sur Orge et Sainte Geneviève des Bois** : autorise le Président à déposer un dossier de subvention auprès du Département de l'Essonne, de la Région Ile de France, et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et à signer l'ensemble des actes y afférents.

**[Décisions du Président prises du 1<sup>er</sup> Avril au 12 Juillet 2018](#)**

En application de la délibération du Comité syndical n°2014/6 du 23 mai 2014, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

**N° 2018/25 :**

Signature d'un marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la définition de travaux sur la station de relevage des eaux usées Camélinat à Viry Chatillon » avec l'entreprise SETEC pour un montant de 23 520 € HT, selon forfait de rémunération établi sur la base d'un taux de rémunération provisoire de 6,72% du montant prévisionnel des travaux.

#### **N° 2018/26 :**

Signature d'un marché « Fourniture et livraison de matériel informatique » avec l'entreprise Multi Gestion Services pour un montant sans minimum et maximum de 55 000€ HT pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois.

#### **N° 2018/27 :**

Signature d'un marché « Réalisation d'enquêtes de conformité » avec le groupement d'entreprises Suez France / SNE Quantitec pour un montant sans minimum avec un maximum de 250 000€ HT pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois.

#### **N° 2018/28 :**

Signature d'un accord-cadre à marchés subséquents pluri-attributaires « Prestations intellectuelles et assistances à maîtrise d'ouvrage en aménagement écologique et hydraulique » avec l'entreprise SEGI, le groupement d'entreprises SETEC HYDRATEC SAS / HYDROSPHERE et le groupement d'entreprises CAE / AEI / PROLOG pour un montant sans minimum avec un maximum de 400 000€ HT pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois.

#### **N° 2018/29 :**

Signature d'un avenant n°1 au marché « Extension du siège Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) – Equipements de cuisine » avec l'opérateur économique IDFC pour un montant en moins-value de 423 € HT, qui représente une diminution de 2,09% du montant initial du marché. Le montant du marché étant ramené à 19 876,70 € HT.

#### **N° 2018/30 :**

Signature d'un avenant n°1 au marché « Entretien et réparation des réseaux d'assainissement » avec le groupement d'entreprises Acces TP / MGCE / Travaux Publics de l'Essonne, afin d'appliquer une retenue de garantie sur les bons de commandes à partir de 25 000€ HT, et de rembourser la retenue de garantie en prenant comme point de départ de délai la date de facturation du solde du bon de commande.

### **POINTS D'INFORMATIONS :**

#### **MODIFICATION DU CALENDRIER DES REUNIONS DU 2<sup>ND</sup> SEMESTRE**

Bureaux syndicaux : 27 septembre 2018 – 8 novembre 2018 – 6 décembre 2018

Assemblée Générale : 20 décembre 2018 à Montlhéry

#### **PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) CŒUR D'ESSONNE POUR LA CONCEPTION DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES, PAYSAGER ET ECOLOGIQUES DE L'EX BASE AERIENNE 217 A BRETIGNY SUR ORGE,**

Le Syndicat de l'Orge a été sollicité par la Société Publique Locale Coeur d'Essonne afin d'apporter son expertise en matière de paysage, d'eau et de biodiversité pour l'aménagement de la base aérienne 217 située à Brétigny-sur-Orge et au Plessis-Pâté.

Le rôle du SIVOA est de venir apporter une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de la SPL, sur les domaines techniques suivants :

- la gestion des eaux pluviales, la définition et le dimensionnement des ouvrages de rétention, l'intégration paysagère et écologique des circulations d'eau de surface
- Alimentation en eau renouvelable de l'activité agricole (ferme d'avenir en permaculture sur 70ha), qui est une démarche innovante,

- la mise en valeur des sources du Blutin, sa réouverture et son intégration paysagère.
- l'intégration et la cohérence paysagère de la zone d'aménagement,
- l'identification des enjeux écologiques, la nature et l'efficacité des mesures compensatoires, les méthodes de gestion des espaces naturels,
- Les circulations douces aux abords et au sein de la base,

L'intérêt du Syndicat à être associé aux réflexions sur l'aménagement de la base est majeur. Il s'agit de la tête du bassin du Blutin qui alimente ensuite la boëlle et l'Orge. Sa surface est considérable (300 ha) et le ruissellement associé ne doit pas aggraver les risques d'inondation de ce secteur.

L'expertise apportée par le Syndicat de l'Orge est évaluée à une période d'environ 6 mois à partir de septembre 2018 pour 300 à 400 h de travail d'analyse et de conseils sur la base des rendus des bureaux d'études, d'aide à la rédaction de cahiers des charges, d'accompagnement des bureaux d'études, d'aide à la recherche de financements et à la rédaction de dossiers de subvention.

La mission exercée par le Syndicat de l'Orge sera facturée à la SPL sur la base du temps passé par les agents, à raison du tarif ingénieur voté par le syndicat soit 89,65 euros/heure.

Un recrutement d'un ingénieur est nécessaire pour engager ce partenariat, les ingénieurs présents au syndicat ne pouvant intégrer cette mission à leur charge de travail. Compte tenu de besoins importants en matière d'urbanisme et de conseils aux aménageurs que le Syndicat ne peut développer suffisamment actuellement, il est proposé de créer un poste temporaire sous forme d'un contrat à durée déterminée d'1 an réparti sur :

- 1/3 à 1/2 poste pour le projet base aérienne.
- 1/2 à 2/3 postes en renfort temporaire sur les projets d'aménagements structurants du territoire et le suivi des documents d'urbanisme.

#### VIGI'ORGE : ETAT DE LA COUVERTURE DU TERRITOIRE

Pour communiquer rapidement et efficacement en période de crise (principalement en cas de risque d'inondation), le syndicat a mis en place le système VIGI'ORGE.

Cet outil d'alerte téléphonique automatisé est fonctionnel depuis juin 2009 où Epinay-sur-Orge a été la première commune à le tester.

Il permet de prévenir un maximum de riverains de façon automatique en un minimum de temps. Les différents partenaires (services communaux, préfecture, SDIS...) sont également avertis lorsqu'ils le souhaitent.

Sur les 17 communes présentant des risques d'inondation par la rivière, seules 9 sont couvertes par VIGI'ORGE. Il est regrettable que cet outil ne soit pas disponible pour tous les habitants présentant un risque d'inondation.

Loïc BIDEAU est le responsable du déploiement de VIGI'ORGE au Syndicat. Il est proposé aux communes non couvertes par VIGI'ORGE de se rapprocher de lui : 01 69 12 25 71

Le tableau ci-dessous fait état du déploiement de VIGI'ORGE.

Commune	parcelles touchées par la crue	parcelles bâties touchées par la crue	Etat d'avancement du projet
Arpajon	184	125	A relancer
Athis-Mons	288	232	Mise en place en mai 2018
Brétigny/O	131	28	Mise en place en mars 2013
Epinay/O	185	122	Mis en place en juin 2009
Juvisy/O	841	642	A relancer
Leuville/O	523	46	Travail en cours avec DST, DGS et élu.
Linaz	232	101	Mise en place en mars 2013
Longpont/O	247	42	Mise en place en mai 2011
Marcoussis	505	226	A relancer
Morsang/O	66	42	Mise en place en décembre 2012
Sainte-Geneviève des Bois	172	79	A relancer
Saint-Germain lés Arpajon	330	228	A relancer
Saint-Michel/O	146	51	A relancer
Savigny/O	378	223	Mise en place en juillet 2011
Villemoisson/O	193	90	Mise en place en mai 2011
Villiers/O	40	25	Contacts avec le DST, mais à relancer
Viry-Châtillon	2690	2448	Mise en place en sept 2017

« Francis SAINT-PIERRE, représentant la commune de Juvisy sur Orge, indique que sa commune va immédiatement prendre contact avec M. BIDEAU.

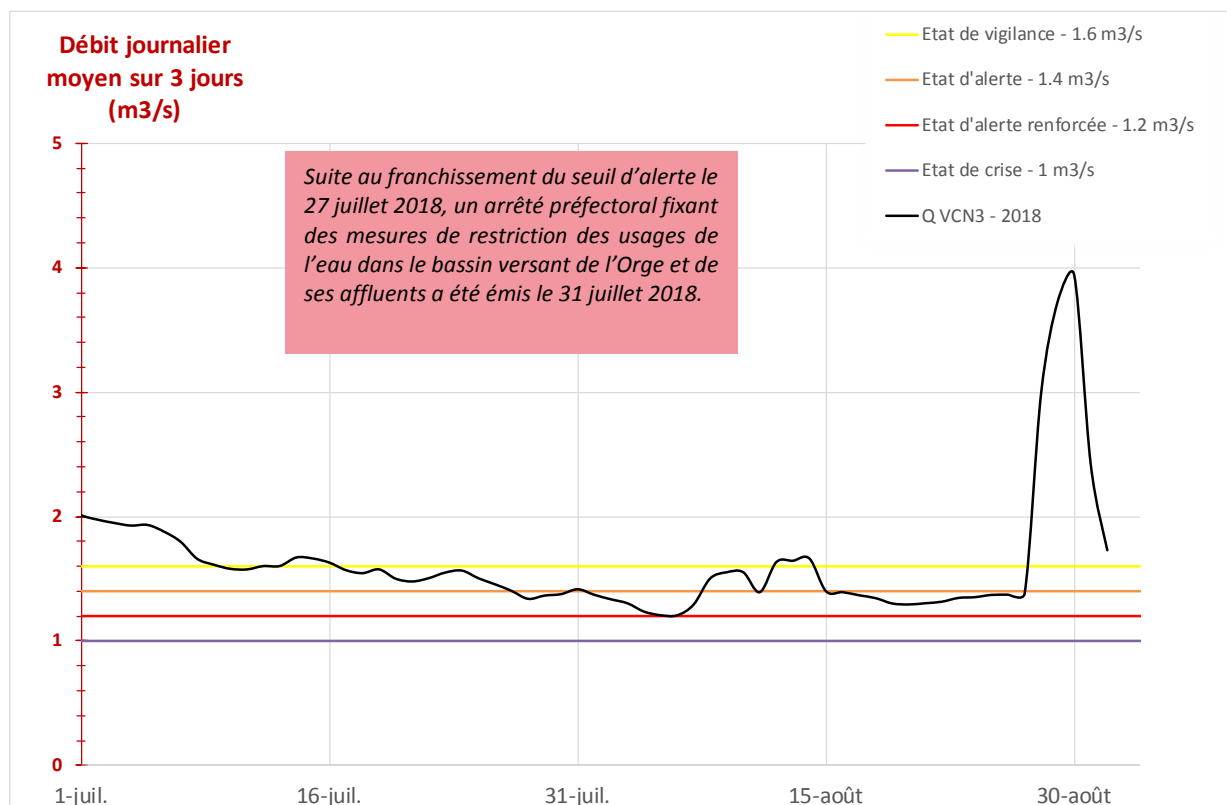
Joseph SIMONS demande si VIGI'ORGE est ouvert à tous les riverains. Jean-Marc BOUCHY indique qu'en effet, un habitant à titre individuel peut contacter le syndicat soit par téléphone, soit sur le site internet du Syndicat où une fiche à remplir est accessible. »

#### **ETIAGE 2018 : BILAN DE L'ETE 2018**

L'Orge a fait l'objet le 27 juillet dernier d'un arrêté préfectoral de restriction des prélèvements, et de restriction d'utilisation de l'eau potable sur le bassin versant de l'Orge.

Les débits de l'Orge ont en effet décliné régulièrement depuis les orages du 10 et 11 juillet pour atteindre le seuil de vigilance (1.6 m3/s à Morsang sur Orge) autour du 10 juillet, et le seuil d'alerte qui déclenche la prise d'arrêté de restriction, le 27 juillet.

Quelques petits évènements orageux situés plutôt en tête de bassin vers les Yvelines, ont permis de maintenir les débits au-dessus de ce seuil début août. Puis le mois d'août a vu une stabilisation des débits à un niveau très bas, entre 1.2 et 1.4 m<sup>3</sup>/s. Cette stabilisation alors que la période était sèche s'explique par un soutien des débits par les nappes phréatiques qui sont toujours en niveau haut grâce aux pluies de l'hiver dernier.



« Christian SCHOETLL s'interroge sur les restrictions des prélèvements en rivière. Sont-ils nombreux ? La restriction est-elle efficace ?

Jean - Marc BOUCHY indique qu'il n'y a vraisemblablement que des prélèvements domestiques dans les cours d'eau, des prélèvements d'industriels ou pour l'eau potable n'étant pas connus sur l'Orge et ses affluents.

Toutefois, lorsque le débit des affluents n'est que de quelques dizaines de litres, réduire les prélèvements pour l'arrosage de jardins ou de potagers peut être utile. Aucune évaluation précise de l'impact des pompes domestiques n'a néanmoins été faite. »

## DELIBERATIONS :

### 1 – ELECTION DE 2 VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : François CHOLLEY

Deux vice-présidents du Syndicat de l'Orge étaient issus des communes membres de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre pour les compétences assainissement et la GEMAPI jusqu'au 31 décembre 2017. L'EPT Grand Orly Seine Bièvre devra ré-adhérer pour l'assainissement uniquement, la Métropole du Grand Paris ayant repris la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cependant la nomination des délégués par la MGP n'est intervenue qu'en juin 2018. Il est donc proposé de procéder à de nouvelles élections pour 2 postes de vice-présidents.

Les deux vice-présidents sortants, M. Daniel GUETTO et Mme Bernadette MOULAY, ont confirmé leur candidature respectivement aux postes de 5<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> vice-président.

\*\*\*\*\*

*« Daniel GUETTO remercie les collègues pour la confiance accordée et remercie le Syndicat, François CHOLLEY et les services pour avoir continué à l'associer aux commissions, aux réunions et aux décisions au cours de ces 6 derniers mois. »*

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical élit à l'unanimité, Monsieur Daniel GUETTO, 5<sup>ème</sup> Vice-président, et Bernadette MOULAY, 11<sup>ème</sup> Vice-présidente.**

## **2 – PROJET DE FUSION SIBSO / SIVOA / SIHA**

**Rapporteur : François CHOLLEY**

Une procédure de fusion du SIVOA, du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) et du Syndicat intercommunal de l'Hydraulique et d'Assainissement des communes de la région de Limours (SIHA) a été lancée par la Préfecture de Région Ile-de-France et les Préfectures de l'Essonne, de la Seine et Marne et des Yvelines.

Les collectivités membres des trois syndicats et les syndicats ont été saisis pour avis le 14 juin 2018 et disposent d'un délai de trois mois pour s'exprimer.

Ce projet a été soumis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 28 juin 2018, qui a exprimé un avis favorable à l'unanimité.

L'Assemblée Générale du Syndicat est appelée à donner son avis sur ce projet de fusion.

\*\*\*\*\*

*« François CHOLLEY fait quelques commentaires. L'avis du SIVOA ce jour, n'est qu'un avis consultatif puisque le décompte final des avis pour le calcul de la majorité qualifiée ne prend en compte que les avis des membres directs des 3 syndicats, et non des syndicats eux-mêmes.*

*La fusion proposée ne couvre pas tout le bassin versant, les communes de la Rémarde amont dans les Yvelines ne sont pas couvertes par ce projet. Il s'agit dans un premier temps d'un projet quasi exclusivement « essonnien » qui pourra être étendu ultérieurement.*

*Le projet de fusion n'intègre aucune modification des compétences de chacun des syndicats. Les services de la préfecture considèrent que la fusion ne peut se faire que sur la base des statuts actuels de chacun. Toutes modifications de compétences et de périmètre ne pourront avoir lieu qu'après débats et décisions au sein de la nouvelle structure après la fusion.*

*La fusion correspond à une nouvelle structure, les 3 syndicats initiaux disparaissant. Aussi faudra-t-il redésigner tous les délégués représentant chaque membre au sein du Syndicat, et réélire les membres du Bureau syndical. François CHOLLEY rappelle qu'il s'est toujours efforcé de créer un Bureau représentatif des territoires amont et aval, des communes importantes et plus petites, et des différentes sensibilités politiques. Cette manière de faire reste sa ligne de conduite.*

*François CHOLLEY évoque les arguments du SIBSO comme l'absence de concertation. Il rappelle que ce projet est inscrit de longue date dans les orientations programmatique de l'organisation des acteurs de l'eau, dont l'Agence de l'eau et la Préfecture, et validé par 3 fois en 6 ans par la CDCI. Le Syndicat était disposé à travailler sur ce sujet avec le SIBSO mais celui-ci a toujours refusé d'envisager ce projet.*



*Christian SCHOETLL confirme que ce mariage est attendu depuis longtemps. Il regrette cependant de ne pas disposer de projection financière et de l'évaluation de l'impact sur les cotisations et redevances de cette fusion.*

*François CHOLLEY indique que d'après les documents disponibles, le SIBSO ne présente pas de dette élevée, et que les cotisations appelées par les 2 syndicats sont proches, entre 7,5 et 8,5 euros par habitants. En outre, le budget du SIBSO ne représente qu'environ 10 % de celui du SIVOA ce qui limite l'impact. Cela est encore plus vrai avec le SIHA. Enfin, s'il devait y avoir une péréquation des cotisations, ces décisions et le choix des modalités interviendront après la fusion et seront prises par l'ensemble des délégués.*

*Hervé AUJALEU s'inquiète de la possibilité pour les communes du SIBSO de ne pas nommer de délégués, et s'il peut exister un pouvoir de blocage.*

*François CHOLLEY précise que le quorum se calcule sur les délégués désignés. En l'absence de désignation, les assemblées fonctionneront sans ces représentants communaux ou communautaires. S'il s'agit de l'absence des délégués aux séances, le quorum ne sera pas atteint. Dans ce cas, l'assemblée est convoquée une 2<sup>ème</sup> fois sans besoin de quorum, toutes les décisions pourront être votées quel que soit le nombre de représentants présents.*

*Thierry DEGIVRY relève l'un des arguments du SIBSO qui consiste à dire que la future structure ignorera ou déconsidérera les petites communes, notamment parce que les statuts ne leur confèrent qu'une seule voix délibérative au lieu de 2 (communes de moins de 3500 habitants). Il met au regard de cet argument l'immense travail collaboratif du SIVOA sur le territoire de la Charmoise où les petites communes ont été entendues et ont fait l'objet de toutes les attentions. A ce titre, Thierry DEGIVRY remercie les grosses communes qui par le truchement de la solidarité financière au sein du Syndicat ont permis la réalisation des équipements sur la Charmoise (réseaux et stations d'épuration). Sans le Syndicat, cela n'aurait pas été possible.*

*Christian SCHOETLL poursuit ce sujet sur la représentation des petites communes en indiquant que toutes les décisions du SIVOA sont prises à l'unanimité et qu'il n'y a pas de cas de figure où une seule voix aurait fait la différence pour le lancement d'un projet. »*

A l'issue de cette discussion, Françoise CHOLLEY met au voix le projet de fusion.

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable à la fusion SIBSO/SIVOA/SIHA.**

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20H.

Le Secrétaire,

M. LEGOUGE



Le Président,

F.CHOLLEY

